

**FAMILLE :****Trente sociétés présentes sur le marché français ont signé vendredi La Charte de la Parentalité en Entreprise**

Avec pour ambition de permettre à leurs salariés de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, trente sociétés présentes sur le marché français ont signé vendredi dernier *La Charte de la Parentalité en Entreprise*, sous le haut patronage du ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, Xavier Bertrand, et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Nadine Morano.

Initiée par l'association SOS Préma et le groupe L'Oréal, cette charte a trois objectifs principaux :

- Faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise,
- Créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour les femmes enceintes,
- Respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Pour ce faire, les entreprises signataires s'engagent à faire évoluer les mentalités et leurs pratiques managériales en mettant en place diverses actions telles que la création d'un environnement favorable aux salariés parents, l'aménagement des conditions de travail des femmes enceintes et des parents, l'ouverture d'une hotline d'urgence pour les gardes ou encore l'installation de dispositifs d'accueil des 4 à 10 ans les mercredis et lors des vacances scolaires.

La Charte de la Parentalité a pour vocation d'associer le plus grand nombre d'entreprises à sa démarche. A ce jour, vingt-huit sociétés et associations se sont déjà engagées aux côtés de SOS Préma et L'Oréal, parmi lesquelles Adecco, Alstom Transports, Areva, AXA, Bouygues Construction, Carrefour, Ernst & Young, Orange, Schneider Electric, SFR, Starbucks Coffee, Suez et Total.

Deux études menées récemment sont notamment à l'origine de l'élaboration de la charte. La première, réalisée conjointement en février 2007 par SOS Préma et l'Institut des Mamans, démontre en effet que 36% des salariées du secteur privé sont stressées à l'annonce de leur grossesse, 28% ont trouvé un accueil défavorable à leur retour de congé maternité et 19% des femmes estiment que leur maternité a un impact négatif sur la perception de leurs compétences. Il apparaît également que 67% des entreprises ne mettent en place aucun moyen spécifique de prise en compte de la parentalité alors que 27% des salariées estiment ne pas avoir un équilibre vie professionnelle - vie personnelle satisfaisant.

La seconde, intitulée *Les Pères managers en quête d'équilibre : portrait d'une génération qui entend réconcilier travail et paternité*, menée au mois de février dernier par la société de conseil Equilibres, révèle pour sa part que 2 pères cadres sur 3 sont en quête d'équilibre de vie tout en souhaitant préserver leur engagement professionnel. Tandis que moins de la moitié des cadres interrogés (48%) ont pris leur congé paternité en totalité, ils sont plus de 80% à attendre des actions concrètes de la part des entreprises.

**Web :** [www.chartedelaparentalite.com](http://www.chartedelaparentalite.com)